





Règlement Particulier du Tournoi de Tremblay en France

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton.

Article 1 : Généralités

- 1.1 Le tournoi est autorisé sous le numéro (en cours) et sous le nom « Tournoi de Tremblay en France ».
- 1.2 Il se déroule les **03 et 04 Juin 2023** au Gymnase Toussaint Louverture Route des Petits Ponts 93290 Tremblay en France, sur 9 terrains.
- 1.3 Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.
- 1.4 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence compétition.
- 1.5 Les Juges-Arbitres de la compétition sont **Brigitte VINCENT et Matthieu RIOLLIER**. Leurs décisions sont sans appel. Les Juges-Arbitres sont en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.3.
- 1.6 Le tournoi est organisé par le Tremblay Athletique Club, section Badminton (TACBAD).

Article 2 : Séries et tableaux

- 2.1 Le **«Tournoi de Tremblay en France»** est un tournoi **National** qui s'adresse à tous les joueurs des catégories : minime, cadet, junior, sénior et vétéran.
 - Les benjamins et poussins ne sont pas autorisés.
- 2.2 Le tournoi est ouvert aux joueurs ayant les classements **R5/R6/D7 D8/D9 P10/P11/P12/NC** (date d'arrêt des classements faisant foi) dans les disciplines de simple homme, simple dame, double hommes, double dames et double mixte.
 - Les joueurs seront répartis en 3 séries découpées comme suit : R5/R6/D7-D8/D9-P10/P11/P12/NC.
- 2.3 La répartition des joueurs dans les séries se fera en fonction du classement de chaque joueur en simple ou du classement du meilleur joueur de la paire en double à la date limite d'inscription, soit le jeudi 04 mai 2023 (qui est également la date d'arrêt des classements).
- 2.4 Les paires peuvent être constituées librement dans la limite d'un classement maximum entre les 2 joueurs (un joueur D7 peut jouer avec un D8. Un joueur R6 ne peut pas jouer avec un joueur D8). Le surclassement est autorisé si l'un des deux joueurs de la paire joue dans sa série (une paire D8/D7peut jouer dans la série R5/D7).
- 2.5 Le tournoi est ouvert à 2 tableaux maximum par joueur. Un troisième tableau peut être autorisé pour le bon déroulement du tournoi. Il est interdit de jouer en simple et en DX
- 2.6 Le Comité d'Organisation se réserve le droit de ne pas ouvrir des tableaux ou des séries en cas d'inscriptions insuffisantes dans un ou plusieurs tableaux, d'une ou plusieurs séries (si le nombre d'inscrits de l'une des séries est inférieur à 3 joueurs/joueuses pour les tableaux de simple, ou à 3 paires pour les tableaux de double). Dans certains cas et afin d'éviter l'annulation de l'inscription de certains joueurs pour cause d'inscriptions insuffisantes, le Comité d'Organisation en concertation avec le J.A., se réserve le droit de regrouper des séries (le cas échéant les joueurs concernés seront prévenus).
- 2.7 Dans la mesure du possible, poules de 3 avec 2 sortants. Le samedi se joueront les simples et les poules des DX. Le dimanche se joueront les DH et DD ainsi que les phases finales du DX.
- 2.8 Le Comité d'Organisation se réserve le droit de changer le mode d'élimination dans un ou plusieurs tableaux d'une ou plusieurs séries en fonction du nombre d'inscriptions. Les tableaux en poules seront priorisés.
- 2.9 Dans le cas où le remplissage général tout confondu des tableaux et séries du tournoi serait inférieur à 150 joueurs,

le Comité d'Organisation se réserve le droit d'annuler le tournoi (indépendamment du nombre d'inscrits, le remplissage général du tournoi peut également être affecté dans le cas d'un durcissement des contraintes sanitaires, réduisant ainsi la capacité d'accueil ou les conditions de jeu).

- 3.1 La date limite d'inscription est fixée au **jeudi 04 mai 2023** Les classements et CPPH seront arrêtés à cette date pour la confection des tableaux et la validation de l'inscription des joueurs dans chaque tableau (en simple : classement du joueur ; en double : classement du meilleur joueur de la paire).
 - Listes Principales et Listes d'Attente définitives seront communiquées à partir de J-30.
- 3.2 La prise en compte des inscriptions se fait en **mode Standard**. Les inscriptions se feront **uniquement par mail**. Les inscriptions sont retenues par ordre d'arrivée (Date de réception du mail faisant foi).
- 3.3 En double, en cas de changement de partenaire avant la date d'arrêt des classements (annulation, indisponibilité, changement de classement etc...), la date d'inscription de la nouvelle paire complète sera recalculée en retenant la date d'inscription du dernier inscrit de la paire. Une nouvelle position en liste principale ou liste d'attente pourrait être attribué subséquemment à ce changement de partenaire.
- 3.4 Les paiements se feront sur place.

Les modes de paiement acceptés sont les suivants :

- Chèque à l'ordre de TACBAD,
- Espèces (dans ce dernier cas prévoir l'appoint)
- Dans le cas des inscriptions payées par les clubs, le règlement devra être effectué/porté par le premier joueur du club se présentant au pointage.

L'accès au tournoi sera interdit s'il y a défaut de paiement.

Cela dit, en cas de difficultés lors de la phase d'inscription et pour toutes informations complémentaires, n'hésitez pas à nous contacter par mail à l'adresse du tournoi **tournoi.tacbad2023@gmail.com**.

- 3.5 Les frais d'inscription s'élèvent à 17 € pour 1 tableau et 22 € pour 2 tableaux.
 - Ces frais incluent la participation fédérale de 2 € due pour chaque inscrit.
- 3.6 La date du tirage au sort est fixée au Vendredi 19 mai 2023. Le CPPH sera pris en compte à cette date pour la détermination des têtes de séries.
 - Les joueurs devront être licenciés à la FFBaD au plus tard à la date du tirage au sort.
- 3.7 Les surclassements sont autorisés dans tous les tableaux (SH/SD/DD/DH/DX). Un joueur souhaitant se surclasser en double devra s'associer à un partenaire ayant au moins le classement pour jouer dans la série envisagée. Un écart de 2 classements maximum entre les deux joueurs d'une même paire sera autorisé afin de pouvoir respecter l'article 3.2.1.5 du Règlement Général des Compétitions (RGC) : dans un même tableau, le CPPH du mieux classé des participants ne peut pas être plus de 16 fois supérieur à celui du moins bien classé
- 3.8 Cas particulier des joueurs ne réunissant pas les critères de classement minimal/maximal au moment de leur inscription, ou d'écart de classement en double (dans le cas des joueurs surclassés en double comme décrit à l'article 3.7) → un joueur peut ne pas remplir les critères de classement énoncés dans ce règlement particulier au moment où il s'inscrit, mais dans un futur proche ou lointain il peut raisonnablement penser que son classement aura changé et qu'il sera éligible selon les critères du tournoi au moment de l'arrêt des classements. Dans ce cas, il bénéficiera d'une date d'inscription correspondant à la réception de son mail d'inscription. Son inscription sera maintenue sous réserve de remplir les conditions de classement au moment de l'arrêt des classements. .
 - Exemple n°1 : Cas d'un joueur R4 qui s'inscrit mais qui pense qu'il descendra R5 avant l'arrêt des classements.
 - <u>Exemple n°2</u>: Cas d'un joueur P10 qui souhaite jouer avec un partenaire D8 en série D7/D8, mais qui ne pourrait pas s'inscrire en raison d'un surclassement non autorisé (article 3.9) ; cependant il pense monter D9 avant la date d'arrêt des classements et souhaite donc s'inscrire avec son partenaire D8.
 - Pour rappel, seule la date d'arrêt des classements fait foi pour déterminer l'acceptabilité d'une inscription. Ces cas particuliers ne dérogent en rien à l'application du mode Standard, puisque celui-ci tient compte de « l'ordre d'arrivée des inscriptions sans restriction de classement » (définition Ligue IDF).
- 3.9 Selon l'article 3.2.1.5 du Règlement Général des Compétions (RGC), « dans un même tableau, le CPPH du mieux classé des participants ne peut pas être plus de 16 fois supérieur à celui du moins bien classé »; si ce cas de figure est rencontré à l'issue de la période des inscriptions ou à la date du tirage au sort, alors le Comité d'organisation avertira puis retirera du tableau le ou les joueurs concernés. Le ou les joueurs écartés peuvent être « le joueur le mieux classé » comme « le joueur le moins bien classé ». Le choix du ou des joueurs à retirer sera dicté en fonction de critères organisationnels tel que : le remplissage du tableau, le nombre de joueurs concernés, l'existence ou non d'une liste d'attente etc...Ces critères sont laissés à l'appréciation du Comité d'Organisation en concertation avec le Juge-Arbitre
- 3.10 Le comité se réserve le droit en cas de crise sanitaire de modifier la répartition des tableaux et de ne jouer qu'en simple Le comité d'organisation vous avertira le cas échéant.

- 4.1 Tout joueur s'inscrivant au tournoi «Tournoi de Tremblay en France » doit connaître le règlement fédéral relatif
- 4.2 Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par mail à l'organisateur dans les plus brefs délais.
- 4.3 Si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire fédéral rempli.
- 4.4 Après la date d'arrêt des classements ou après le tirage au sort, lorsque l'un des joueurs d'une paire de double est défaillant, son partenaire doit notifier par mail à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou pas. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.
- 4.5 En cas de forfait ou annulation avant la clôture des inscriptions et l'arrêt des classements, se référer à l'article 3.3 de ce règlement.
- 4.6 Un joueur se présentant à son horaire de convocation mais ne satisfaisant pas aux formalités sanitaires en vigueur afférentes à la pratique du sport en intérieur, pourrait se voir refuser l'accès à l'enceinte du gymnase. Par conséguent, ce joueur serait déclaré « forfait volontaire ».

Article 5 : Déroulement

- 5.1 Les convocations sont envoyées par mail à l'adresse de contact renseignée sur la fiche d'inscription. En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.
- 5.2 Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- 5.3 Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs/joueuses doivent être disponibles le samedi de 8h00 à 23h00 et le dimanche de 8h00 à 19h00.
- 5.4 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au jugearbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 5.5 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du juge-arbitre.
- 5.6 Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre joueurs, le volant officiel du tournoi est le RSL Tourney 3 et Mavis 500
- 5.7 Le comptage des points se fera en mode normal : 2 sets gagnants de 21 points.
- 5.8 Les matchs peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.
- 5.9 Tous les matches se jouent en auto-arbitrage. Un joueur ou une paire peut, en cas de litiges, faire appel au jugearbitre qui désignera un compteur de points.
- 5.10 Le temps de repos entre deux matches est de **20 minutes**, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de **5 minutes** entre l'appel au micro et le début de leur match, test des volants compris.
- 5.11 Les répercussions de la touche d'un obstacle au-dessus des terrains seront énoncées par le juge-arbitre au cours de la compétition (au début de chaque journée, puis affichées dans le gymnase pour les joueurs arrivant au cours de la journée).
- 5.12 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les coachs, les officiels et les membres du comité d'organisation.
- 5.13 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 5.14 La participation au tournoi «Tournoi de Tremblay en France 2022 » requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.
- 5.15 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vu ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton).
- 5.16 Tout participant s'engage à renoncer de revendiquer son droit à l'image si les photos prises au cours de la compétition sont utilisées pour la promotion du tournoi ou la promotion du club de Tremblay.
- 5.17 La cérémonie protocolaire de remise des récompenses se déroulera au fur et à mesure ou à la fin de chaque journée.

L'organisation du tournoi se déroulera conformément aux directives sanitaires et gouvernementales qui seront en vigueur aux dates du tournoi. Ces directives ou ces instructions spéciales peuvent concerner : les conditions d'accès au gymnase, le nombre de personnes présentes dans l'enceinte du gymnase, la présence d'accompagnateurs ou de public, l'application de règles sanitaires particulières ou de conditions de jeu spécifiques... (liste non exhaustive)

Le comité d'organisation remercie par avance tous les participant(e)s qui, en observant scrupuleusement ce règlement, apporteront leur contribution à la réussite du tournoi pour la satisfaction de tous.